



COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN



Union européenne – COI

Ensemble pour le développement
durable et solidaire de l'Indianocéanie



Sommaire

Préambule.....	3
Présentation de la Commission de l’océan Indien	4
L’Union européenne et la COI.....	4
Les pays membres de la COI	5
Les spécificités insulaires.....	6
L’intégration régionale.....	8
Les ressources naturelles.....	9
L’environnement au cœur des projets de la COI	11
Gestion intégrée des zones côtières : ProGeCo.....	11
Marquage de thons	12
Plan régional de surveillance des pêches	14
SmartFish	16
ISLANDS.....	18
Biodiversité	21
Energies renouvelables.....	22
Annexe	24

Préambule

«Un partenariat mutuellement bénéfique»



Au départ, il y a une expression de solidarité. Elle se fonde sur une géographie insulaire et océanique, des histoires entremêlées, et plus encore sur des ambitions communes.

C’est ce qui a réuni les cinq pays membres de l’Indianocéanie : l’Union des Comores, la France/Réunion, Madagascar, Maurice, et les Seychelles.

Depuis trente ans maintenant, la Commission de l’océan Indien (COI) met en œuvre l’action collective de ses membres afin de créer un espace régional solidaire, de croissance durable et inclusive. Durant toutes ces années, la COI a pu compter sur l’accompagnement constant de l’Union européenne, son premier partenaire technique et financier. Nous y voyons le témoignage d’une confiance sans cesse renouvelée dans la plus-value de notre organisation, l’unique organisation régionale d’Afrique composée exclusivement d’îles, au bénéfice de l’intégration régionale et du développement durable.

Dans ce livret, nous avons souhaité présenter les actions de la COI spécifiquement dédiées à la gestion de nos ressources naturelles qui sont notre principal patrimoine, le socle de nos économies, mais aussi le tremplin de nos ambitions.

Tous les projets présentés ont été conduits grâce au soutien de l’Union européenne. Ces projets, à l’instar du Programme de marquage des thons dans l’océan Indien, sont porteurs à plus d’un titre et mutuellement bénéfiques: ils participent de l’intégration régionale par l’approche collective de problématiques partagées, ils contribuent à la croissance de nos économies, ils consolident la capacité de nos pays à gérer durablement leurs ressources, ils pérennisent des activités économiques auxquelles participent aussi des opérateurs européens, particulièrement dans l’industrie thonière.

Les projets conduits par la COI et soutenus par l’Union européenne sont une réponse commune aux enjeux planétaires. Une nouvelle génération de projets, des chantiers d’avenir, qui font la part belle à la connectivité (maritime, aérienne, numérique) et à la croissance verte et bleue, sont en phase de lancement. A travers ces programmes et projets, nous œuvrons, ensemble, à la construction d’une Indianocéanie sereine, durable, et conquérante. Cette mission aussi belle que difficile nourrit une double exigence : la transparence et l’obligation de résultats. Pour s’y conformer, nous avons inséré en annexe de ce livret le bilan global du Programme de gestion intégrée des zones côtières, l’un des projets phares de la COI au titre du 9^{ème} FED.

Jean Claude de l’Estrac
Secrétaire général

Présentation de la Commission de l'océan Indien

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale créée en 1982 à Port-Louis (Maurice) et institutionnalisée en 1984 par l'Accord de Victoria (Seychelles). Elle réunit cinq pays de la région océan Indien : Union des Comores, France/Réunion, Madagascar, Maurice, Seychelles.

Sa mission principale est de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les populations de l'Indianocéanie, et de bâtir des projets régionaux de développement durable, destinés à les protéger, améliorer leurs conditions de vie et préserver les ressources naturelles dont elles dépendent fortement.

Seule organisation régionale africaine composée exclusivement d'îles, la COI défend leurs intérêts insulaires sur la scène régionale et internationale et promeut un développement plus durable et solidaire.

L'Union européenne et la COI

L'Union européenne (UE) est le premier partenaire technique et financier de la COI. Cette étroite collaboration au bénéfice du développement durable et solidaire de l'Indianocéanie, qui tient compte des spécificités liées à la géographie

insulaire et océanique de la région, est complémentaire des soutiens européens à la SADC et au COMESA, auxquels ont adhéré les pays ACP membres de la COI.

La contribution de l'UE aux actions de la COI ne saurait être limitée à ses financements qui représentent plus de 65% des ressources allouées aux projets et programmes de la COI. En effet, l'UE accompagne la COI dans le renforcement de ses capacités institutionnelles et dans la formulation de projets d'envergure, conformément aux objectifs de son Agenda pour le Changement.



1 Le siège du Secrétariat général de la COI à Ebène, Maurice, et mis à la disposition de l'organisation par l'Etat mauricien

Les pays membres de la COI

La COI est composée de cinq Etats membres dont quatre pays ACP également membres du COMESA et/ou de la SADC (Union des Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles) et une région ultrapériphérique européenne, La Réunion.

Les pays membres de la COI présentent un profil économique et social hétérogène ce qui, loin de constituer un obstacle à l'intégration régionale, est vue comme ouvrant des opportunités, notamment pour la dynamisation des échanges commerciaux.

Tableau 1: Les pays membres de la COI en quelques chiffres

	Union des Comores	France / Réunion	Madagascar	Maurice	Seychelles
Population	737 824	833 500	22 585 517	1 313 095	90 024
Espérance de vie à la naissance (années, 2012)	61,5	78	66,9	73,5	73,8
Indice de développement humain, IDH (rang sur 187, 2012)	169 – IDH faible	20 – IDH très élevé	151 – IDH faible	80 – IDH élevé	46 – IDH très élevé
Population de moins de 15 ans (% de la population)	41,6	25,2	43,1	21,8	21,9%
Revenu national brut par habitant (\$PPA internationaux courants, 2012)	1 230	23 660 (2010)	950	15 820	25 760
Taux de croissance réelle du PIB (% , 2012)	3	1,2 (2011)	3,1	3,2	2,9
Taux de chômage (% de la population active, 2011)	14	29,5	3,8	7,9	2
Taux de pénétration de l'Internet (% de la population)	3,3	nc	1,41	36	35,55
Secteurs d'activités dominants	Vanille, girofle, ylang-ylang, pêche	BTP, commerce, sucre, tourisme, énergies renouvelables, TIC	Textile-habillement, tourisme, produits de la mer, produits miniers	Industrie cannière, textile, tourisme, services financiers	Tourisme, pêche

Sources : Banque mondiale, Programme des Nations unies pour le développement, Offices nationaux de la statistique

La Réunion : frontière active de l'Europe en AfOA-OI

La Réunion, région de l'outre-mer français, est membre de la COI depuis 1986. Les autorités locales réunionnaises ont très tôt montré leur intérêt au processus d'intégration régionale de l'Indianocéanie. Disposant d'une situation géographique particulière et d'un statut singulier, La Réunion entend devenir une « frontière active » de l'Union



Figure 2: La mairie de St Denis de La Réunion

européenne dans la région. La stratégie de développement de l'île mise beaucoup sur l'ouverture internationale, en premier lieu au sein de l'Indianocéanie.

Encouragée par l'Union européenne et la France à s'insérer dans le processus de régionalisation en cours, La Réunion bénéficie à présent de dispositifs juridiques et institutionnels qui reconnaissent sa singularité et lui octroient une marge de manœuvre plus large pour jouer un rôle actif dans le processus de régionalisation. Il s'agit au niveau européen de l'Article 299§2 du Traité d'Amsterdam qui fait de La Réunion une Région ultrapériphérique européenne, et, au niveau national, de la Loi d'Orientation pour l'Outre-mer qui élargit et renforce les compétences du Conseil régional dans le domaine de l'action internationale. Dans ce contexte, La Réunion est plus à même d'être un partenaire actif dans les projets mis en œuvre par la COI et de faire bénéficier les pays ACP de la région de son expertise et de ses ressources dans des domaines variés tels que les énergies renouvelables, le tourisme responsable, la recherche, les technologies de l'information et de la communication.

Conformément à l'objectif de la politique de Coopération territoriale européenne sous le Fonds européen de développement régional (FEDER), La Réunion est appelée à aligner sa politique de développement avec les objectifs régionaux d'intégration économique. Pour ce faire, La Réunion et les pays ACP membres de la COI conçoivent des projets communs conduisant à une coordination efficace dans l'utilisation du FEDER et du FED.

Les spécificités insulaires

Au niveau de la COI...

La COI est un véhicule d'actions collectives permettant à ses Etats membres insulaires de faire face aux défis et opportunités du développement durable de l'Indianocéanie. Dans le cadre de ses actions, la COI répond donc aux principes de solidarité, subsidiarité et

complémentarité. Tout ceci fonde la raison d'être de la COI qui a à cœur de défendre les intérêts de ses Etats membres insulaires en promouvant le développement durable et inclusif de l'Indianocéanie.

Les actions de la COI, couvrant des domaines variés, présentent une forte valeur ajoutée en sens qu'elles s'intègrent dans un cadre intermédiaire entre les initiatives nationales de ses pays membres et celles, plus larges, des organisations régionales africaines (COMESA, SADC), des institutions continentale (Union africaine) et multilatérales (Système des Nations unies, OMC...). Cette plus-value permet à la COI de faire valoir dans des instances plus larges les spécificités insulaires de ses pays membres.



Figure 3: l'Indianocéanie, un espace insulaire et océanique entre deux pôles de croissance, l'Asie et l'Afrique

Au niveau européen...

La singularité des économies ACP insulaires, en l'occurrence des quatre pays ACP de la COI, et la nécessité d'adopter « *des dispositions et mesures spécifiques* », notamment en vue de favoriser le processus de régionalisation économique et commerciale, sont explicitement reconnues par l'Union européenne dans les Articles 2, 32, 35, 56, et plus particulièrement dans les Articles 84.1 et 89.1 de l'Accord de Cotonou de juin 2000.

Au niveau mondial...

La spécificité et la vulnérabilité des petits Etats insulaires en développement (PEID) face aux aléas de la mondialisation et aux effets du changement climatique ont été officiellement reconnues lors de la première conférence des Nations unies sur les PEID à La Barbade en 1994. Cette conférence internationale s'inscrit dans la lignée du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992 marqué par « un consensus mondial et un engagement politique au niveau le plus élevé sur la coopération en matière de développement et d'environnement ». La reconnaissance des spécificités des Etats insulaires est donc intimement liée à une prise de conscience généralisée quant aux effets pernicioeux, particulièrement pour les îles, d'un développement tous azimuts et à la volonté affichée de réconcilier économie et écologie.

C'est dans ce contexte que la Stratégie de Maurice a été adoptée lors de la deuxième conférence des Nations unies sur les PEID en 2005 afin de faciliter la mise en œuvre du

Programme d'action de La Barbade. La troisième conférence sur les PEID aux Samoa en septembre 2014 permettra, entre autres, de prendre la mesure des avancées depuis les rendez-vous de La Barbade et Maurice, de renouveler l'engagement politique en faveur des PEID, et d'identifier les priorités pour le développement durables des espaces insulaires à intégrer dans l'agenda mondial pour le développement post-2015

L'intégration régionale

La mission de la COI s'articule autour de deux objectifs complémentaires : d'une part, le développement de l'Indianocéanie, et d'autre part, le renforcement des relations extérieures, particulièrement avec le bloc régional de l'Afrique australe et orientale.

La COI poursuit une mission d'intégration régionale à deux niveaux :

- D'abord, la COI a pour mission de construire un espace régional indianocéanique de croissance inclusive et durable. Pour ce faire, la COI conduit des projets ayant trait à l'économie et au commerce, à l'environnement, la gestion des risques naturels et l'adaptation au changement climatique, à la mobilité et la connectivité, à la santé et la culture.
- Ensuite, la mission de la COI vise l'intégration de l'espace indianocéanique à la région plus grande de l'Afrique orientale et australe en pleine croissance, et promeut le renforcement des relations avec les autres espaces insulaires qui font face aux mêmes défis. En outre, la COI joue le rôle d'interface des institutions multilatérales et des partenaires de développement.

Au niveau régional, le COMESA, la Communauté d'Afrique orientale (EAC), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la COI ont décidé, au titre du 9^{ème} FED DSR / PIR, de créer en 2002 un Comité de coordination interrégional (CIRC), afin d'adopter une approche cohérente, efficace, et coordonnée dans la programmation de l'aide européenne au niveau de l'AfOA-OI. Cette stratégie a permis de développer des synergies entre les différentes organisations de l'AfOA-OI, d'éviter des chevauchements dans les projets entrepris, d'utiliser efficacement les ressources de l'aide au développement.

Les résultats positifs de ce mécanisme de coordination ont conduit les Etats de l'AfOA-OI a confié un nouveau mandat à leurs organisations régionales, sous l'égide du CIRC, pour poursuivre cette collaboration régionale dans le cadre de la programmation du 10^{ème} FED. Ce nouvel exercice de coordination s'est appuyé sur les évaluations et les recommandations issues du 9^{ème} FED et a pris en compte les changements contextuels liés aux négociations des Accords de partenariat économique et à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide de 2005.

Tout ceci démontre la volonté des Etats de l'AfOA-OI de construire un espace régional intégré et tenant compte des spécificités et répondant aux enjeux communs du développement durable.

La COI, comme l'IGAD, reste attachée à son cœur de cible, ses Etats membres dont les spécificités demandent une attention particulière. C'est pourquoi l'organisation met au rang de ses priorités la défense des intérêts insulaires, la gestion durable des ressources naturelles, notamment marines et côtières, et plus récemment, la connectivité compte tenu de la géographie insulaire et océanique de l'Indianocéanie. Pour ce qui relève de l'intégration économique régionale élargie, la COI travaille en étroite collaboration avec le COMESA qui est en quelques sortes responsable de cette problématique pour l'ensemble de l'AfOA-OI.

Une COI 'ouverte'

Au titre de la mise en œuvre du 9^{ème} FED, la COI est devenue le maître d'ouvrage de projets à horizon géographique beaucoup plus large que celui de ses seuls Etats et territoires insulaires, devenant de facto une organisation plus « ouverte » (concept de « *COI ouverte* »). Cette ouverture présente de nombreux avantages : densification des relations extérieures conformément à sa mission d'intégration régionale élargie, capacité à répondre à des problématiques plus larges et à faire valoir son expertise dans le domaine de la gestion raisonnée des ressources naturelles, accès à des financements plus conséquents. Pour bénéficier de tous ces avantages, la COI a initié des chantiers visant le renforcement de ses capacités institutionnelles et techniques. Plus ouverte, la COI est en mesure de consolider l'ancrage régional de l'Indianocéanie à l'AfOA tout en faisant valoir les spécificités de ses pays membres.

Les ressources naturelles

Depuis le milieu des années 1990, la COI met au cœur de ses actions la préservation de l'environnement, et plus particulièrement la gestion durable des ressources marines et côtières dont dépendent fortement ses pays membres. Cette orientation stratégique témoigne de la volonté de la COI de réconcilier durablement l'écologie et l'économie. Dès lors, la COI met en œuvre une série de projets spécifiquement dédiés à l'environnement dont le premier est le Programme régional pour l'environnement.

Dans ce contexte, la COI a acquis une expertise reconnue sur les enjeux du développement durable, notamment la gestion raisonnée des ressources naturelles, l'adaptation au changement climatique et plus récemment la gestion des risques naturels. Ce rôle de catalyseur et d'organisme fédérateur sur des problématiques nécessitant une approche collective est d'ailleurs mis en exergue dans le Document de stratégie régionale / Programme indicatif régional (DSR/PIR 2008-2013) pour la région AfOA-OI de la Communauté européenne : « aucun pays de la zone AfOA n'a la capacité, à lui seul, d'assurer la durabilité des ressources naturelles. A cet égard, l'IGAD et la COI joue un rôle important. [...] La COI contribue à renforcer l'intégration régionale par la mise en œuvre de programmes touchant principalement à la protection de l'environnement, la météorologie, la gestion durable des ressources naturelles (essentiellement dans le secteur pêche) et des zones côtières ».

C'est donc naturellement que la COI met en œuvre des projets touchant à la gestion raisonnée des ressources halieutiques (principalement les thons), la préservation des écosystèmes marins et côtiers, l'adaptation des milieux et des communautés aux effets du changement climatique, la surveillance des vastes zones économiques exclusives ou au



Figure 4: Retour de pêche, Comores

renforcement des capacités institutionnelles.

Les projets pilotés par la COI ne sont pas limités aux seuls îles de l'Indianocéanie. Plusieurs pays continentaux, et même enclavés, sont directement impliqués notamment dans le domaine de la pêche, et dans le domaine connexe de la sécurité alimentaire. Ceci témoigne de l'approche

concertée des organisations régionales sous l'égide du CIRC initiée au titre du 9^{ème} FED et améliorée sous la programmation du 10^{ème} FED. Le projet SmartFish mis en œuvre par la COI en donne une belle illustration en couvrant l'ensemble des zones de pêche de l'AfOA-OI, à savoir l'océan Indien et les grands bassins lacustres du continent (Lac Victoria et Lac Tanganyika).

L'environnement au cœur des projets de la COI

Depuis le 7^{ème} FED (1991-1995) et plus encore dans le cadre du 8^{ème} FED, les actions de la COI se sont concentrées en priorité sur la préservation de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles dont dépendent les populations et les économies de ses pays membres. Le Programme régional pour l'environnement a été le premier d'une série de projets spécifiquement dédiés à l'environnement (marquage de thons, éducation à l'environnement, suivi, contrôle et surveillance des pêches, lutte contre les pollutions marines, gestion intégrée des zones côtières...). Tous ces projets participent activement de l'intégration régionale, en favorisant une approche collective d'un enjeu mondial (effets du changement climatique) et de problématiques partagées (gestion des ressources marines, préservation des écosystèmes), et en mobilisant les acteurs décisionnels, économiques et civils des pays de la région.

Ci-après, quelques projets phares (clos et en cours) sont présentés: ils démontrent tous l'approche holistique de la COI en matière environnementale ainsi que la valeur ajoutée de l'Union européenne qui a apporté son appui financier et technique pour chacun d'entre eux.

Gestion intégrée des zones côtières : ProGeCo



«La gestion intégrée des ressources littorales, lacustres et marines est vitale pour le développement durable de la région et représente un défi majeur pour la région puisque dans certains cas (tels que dans les petites économies insulaires), ces ressources représentent l'unique patrimoine.»

Document de stratégie régionale / Programme indicatif régional pour l'Afrique orientale, australe et océan Indien 2002-2007, Communauté européenne, juin 2002

Figure 5: Reconstitution de la mangrove sur la péninsule du Morne à Maurice

Plus de 35 millions de personnes vivent dans les zones côtières des pays du sud-ouest de l'océan Indien (Union des Comores, Maurice, Seychelles, Madagascar, Kenya, Tanzanie, Somalie). Ces populations dépendent principalement de la richesse des ressources marines et côtières pour satisfaire leurs besoins de base. En outre, de nombreuses activités économiques sont localisées dans les zones

côtières (pêche, tourisme, agriculture, transport...). De fait, l'exploitation non-durable des ressources (pratiques de pêche destructives, coupe de mangroves, pollution marine, extraction abusive de matériaux, activités touristiques inadaptées etc.) a conduit à une dégradation de l'environnement préjudiciable aux communautés et aux économies.

Pour faire face à cette situation, la COI a mis en œuvre le Programme régional pour la Gestion durable des zones côtières des pays de l'océan Indien (ProGeCo) visant à promouvoir

La dimension régionale

Le besoin de système de gestion intégrée des ressources côtières et marines est un point commun liant les îles du Sud-ouest de l'océan Indien et les pays côtiers d'Afrique orientale. Les écosystèmes marins de ces pays présentent en effet des caractéristiques communes et leurs environnements côtiers respectifs subissent les mêmes types de pressions humaines et les effets des mêmes phénomènes naturels accentués par le changement climatique.

Très riche en biodiversité, la région abrite de nombreux habitats et espèces marines endémiques dont certaines ont une valeur écologique mondiale, à l'instar du coelacanthe. Ainsi, pour plus d'efficacité, les questions de conservation et de gestion des ressources côtières doivent être abordées dans le contexte régional.

dans les pays de la région une meilleure utilisation des ressources marines et côtières et contribuant à la réduction de la pauvreté et au développement socio-économique. Ce projet avait pour but de renforcer les capacités des institutions publiques nationales et sous-nationales, des ONG, des centres de formation et de sensibilisation, et des communautés locales afin d'améliorer la gestion durable des zones côtières et la conservation des ressources associées. De fait, il s'agit de

lutte contre la pauvreté, d'aménagement du territoire, d'économie, et d'éducation à l'environnement.

L'approche de ProGeCo a été celle d'une gestion intégrée conciliant à la fois les activités de développement et la maintenance d'un état écologique optimal des ressources en impliquant tous les acteurs concernés directement ou indirectement par la gestion des ressources côtières.

Le programme a été entièrement financé par l'Union européenne au titre du 9^{ème} FED pour un montant de 18 millions d'euros sur cinq ans (2006-2011).

❖ **Le bilan global du projet est présenté en annexe.**

Marquage de thons

«La pêche représente une part significative des recettes d'exportation pour de nombreux pays de la région. Les pays insulaires de l'Océan Indien ont établi une approche régionale commune pour une gestion coordonnée et l'exploitation durable des ressources marines, et bénéficient d'accords de pêche régulièrement renouvelés avec l'UE, qui couvrent pour l'essentiel la famille des thons. [...]. Ces accords de pêche, basés à l'origine sur les intérêts commerciaux du secteur de la pêche de l'UE, tiendront de

plus en plus compte de la nécessité d'une gestion durable des ressources et des objectifs de développement des pays partenaires concernés.»

Document de stratégie régionale / Programme indicatif régional pour l'Afrique orientale, australe et océan Indien 2002-2007, Communauté européenne, juin 2002

La pêche est l'un des secteurs moteurs des économies du Sud-ouest de l'océan Indien. Les thonidés sont l'espèce la plus pêchée, soit près d'un million de tonnes pour une valeur marchande au débarquement de 1,5 milliard d'euros. Les opérateurs européens sont particulièrement actifs dans ce secteur et les prises de l'océan Indien représentent un tiers des prises totales de la flotte thonière européenne. L'enjeu de la durabilité de la ressource est donc partagé entre les pays riverains de l'océan Indien et les pays de l'Union européenne. Or,



Figure 6: un thonier senneur entrant au port de Victoria, Seychelles

la croissance rapide des captures de thons tropicaux dans l'océan Indien a augmenté la pression sur les stocks de thons, mettant en péril leur résilience. Le risque inconnu mais clair de surexploitation de la ressource a donc conduit à la formulation du programme de marquage des thons tropicaux dans l'océan Indien, le plus ambitieux au monde

de par son ampleur. Sous la responsabilité de la COI et piloté par le Comité scientifique de la Commission des Thons de l'océan Indien (CTOI), ce vaste programme scientifique a permis de marquer plus de 168 000 thons et de procéder à de 30 000 recaptures. Cette étape de marquage a largement dépassé les objectifs initialement fixés. Le projet a permis d'évaluer plus finement les stocks de thonidés fournissant ainsi aux décideurs politiques, institutions concernées et opérateurs, des informations capitales quant à la viabilité de la filière thon et la durabilité de la ressource. Ainsi, le suivi des stocks de thons dans l'océan Indien est devenu un outil d'aide à la prise de décision tant institutionnelle au niveau politique qu'opérationnelle au niveau des acteurs de la filière.

Ce programme a été une réussite tant il a contribué à avoir une meilleure connaissance des stocks de thons, à mieux prévoir leur évolution, et à faciliter la sensibilisation et la prise de conscience de la nécessité d'une pêche durable (taille, exploitation raisonnée des stocks reproducteurs etc.).

Ce vaste programme (2005-2009) financé par le 9^{ème} FED à hauteur de 14 millions d'euros s'est inscrit dans la lignée des projets financés depuis le 5^{ème} FED pour une gestion durable de la pêche thonière.

Plan régional de surveillance des pêches

«Concernant les pêcheries, les activités de pêche illicite, non déclarée, non réglementée (INN) représentent une menace majeure pour la durabilité des ressources halieutiques [...] Dans bien des cas, les Etats côtiers en développement ne disposent pas des moyens et n'ont pas la capacité de gérer et contrôler correctement l'espace marin tombant sous leur juridiction. De fait, les opérateurs illégaux, peu scrupuleux, profitent de cette faiblesse pour poursuivre leur activité sans autorisation»

Document de stratégie régionale / Programme indicatif régional pour l'Afrique orientale, australe et océan indien 2008-2013, Communauté européenne, novembre 2008

La pêche est un pilier économique et social majeur pour les Etats insulaires de la COI dont plusieurs dizaines de milliers d'emplois dépendent directement. La pêche en océan Indien assure également la sécurité alimentaire d'une grande partie de la population de l'Indianocéanie mais aussi sur les grands marchés mondiaux, en Asie comme en Europe. Ce faisant, il s'avérait nécessaire de poursuivre les premiers efforts fournis dans le cadre du projet pilote de contrôle des activités des bateaux opérant dans la ZEE de la COI (8^{ème} FED). C'est dans ce contexte qu'a été lancé le plan régional de surveillance des pêches (PRSP),



Figure 7: Mission de contrôle d'un navire de pêche

de la COI contribue à préserver durablement une économie régionale des pêches rentable aussi bien pour les sociétés de pêche qui exercent légalement leurs activités que pour l'industrie de transformation ou les activités portuaires.

Ce plan régional s'appuie sur des moyens opérationnels performants disponibles dans la région : équipes régionales d'inspection, patrouilleurs de haute mer et avions sont mutualisés et partagés entre les cinq pays membres. Les objectifs opérationnels sont fixés dans le cadre d'un outil de décision partenarial : la cellule de coordination régionale qui regroupe les chefs de services opérationnels des cinq pays membres et un coordonnateur régional.

dispositif financé par l'Union Européenne et par les Etats membres de la COI.

Le PRSP est un programme de coopération régionale conçu pour lutter contre la pêche illégale dans le Sud-ouest de l'océan Indien mais aussi pour promouvoir des pratiques de pêches durables et responsables.

Le Plan de surveillance des pêches

Une évaluation à mi-parcours (2011) de cette stratégie régionale de lutte contre la pêche illégale a souligné les excellents résultats de ce programme et mis en évidence un rapport coût /efficacité parmi les plus performants au monde.

Outre les activités de contrôle et de lutte contre la pêche illégale le plan régional de surveillance des pêches a lancé plusieurs programmes expérimentaux, performants et uniques au monde :

- Formation d'observateurs des pêches embarqués qui sont désormais titulaires d'une accréditation régionale pour exercer leurs activités dans les eaux des cinq pays membres.
- Utilisation de la technologie de la détection des activités de pêche par satellite radar, qui s'affranchi de la nuit comme du mauvais temps. Les rapports de détection sont fournis aux autorités en moins de deux heures.
- Mobilisation d'une équipe régionale d'inspection des pêches composée d'inspecteurs des pêches des cinq Etats membres et qui portent une même tenue d'inspection régionale, ce qui renforce le concept d'un dispositif intégré.
- Etude pour la mise en œuvre d'un système VMS régional grâce à un dispositif régional automatisé d'échange de données sur les activités de pêche qui doit être opérationnel début 2014.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie régionale la COI a reçu une subvention de 12 millions d'euros de 2007 à 2014 grâce à un accord de partenariat avec l'UE (DG mare) et l'expression d'une très forte volonté politique des Etats membres.

Suivi, contrôle et surveillance des pêches : en chiffres

Les inspections en mer sont particulièrement efficaces car elles permettent de faire des contrôles inopinés, ciblés sur des navires qui fréquentent peu les ports de la région

Depuis la signature de l'accord de partenariat avec l'Union européenne (DG Mare) en 2007, la COI a organisé et coordonné 35 missions régionales de surveillance dans sa zone maritime de 5,5 millions de km², deux fois plus vaste que la Mer méditerranée. L'analyse des données sur les activités de pêche dans la région et le partage d'informations entre les centres opérationnels de surveillance des pêches permettent aux patrouilleurs de poursuivre des objectifs précis et de rendre le dispositif plus efficace.

A ce jour, les patrouilleurs de la région ont effectué :

- Près de 1000 jours de patrouille maritime,
- Inspection de 400 navires de pêche en mer
- 41 procès-verbaux pour infraction
- Arraisonnement de 10 navires pour des infractions graves telles que la pêche illégale de requins ou la pêche sans autorisation

SmartFish

Le poisson et les produits issus de la pêche sont parmi les denrées les plus échangées, avec une valeur marchande mondiale estimée à plus de US \$ 100 milliards par an. Issu des lacs, rivières et océans, le poisson est l'un des aliments nutritifs les plus disponibles. Au niveau régional, l'exploitation et le commerce du poisson et des autres produits issus de la pêche génèrent près de 3,5 millions d'emplois, contribuent à la croissance économique et sont des leviers de développement et d'intégration régionale.

Mis en œuvre conjointement par la Commission de l'océan Indien (COI) et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans vingt pays de l'AfOA-OI, les 5 résultats du programme SmartFish (Gouvernance, Gestion des pêches, Suivi, contrôle et surveillance, Commerce et Sécurité alimentaire) témoignent d'une approche intégrée des pêcheries visant à l'harmonisation et à la mise en œuvre de stratégies régionales. En partenariat avec d'autres organisations d'Afrique orientale et australe (COMESA, EAC et IGAD), il s'agit de renforcer les filières du secteur de la pêche afin qu'elles constituent un secteur

Madagascar : gestion durable des mangroves et valorisation du crabe *Scylla serrata*



Figure 8: Thomas, pêcheur de la région du Boeny, tenant un crabe de mangrove à côté du matériel de réduction des pertes

En 2012, le Programme SmartFish a été sollicité par les autorités et les opérateurs de la filière crabe pour se pencher sur deux domaines d'intervention prioritaires pour la valorisation de cette ressource : la réduction du taux de mortalité après capture (estimé en moyenne à 22%) et la valorisation des captures.

Les pertes post-capture dues aux conditions de stockage et de transport et la faible valeur ajoutée aux crabes demeurent des obstacles majeurs à la réalisation du potentiel économique de cette pêcherie.

Résultat : la production est estimée à 3.500 tonnes en 2011, malgré un potentiel de 7.500 tonnes que pourraient fournir annuellement les mangroves de Madagascar (325 000 ha, soit 20% des mangroves africaines). Le manque à gagner aux niveaux communautaire, sectoriel, et national est donc conséquent.

Pour réduire les pertes post-capture, le Programme SmartFish, à travers sa composante « sécurité alimentaire » mise en œuvre par la FAO, a mené depuis 2012 des actions de sensibilisation et de démonstration de méthodes simples et efficaces dans plusieurs localités de la région de Boeny. Ces actions ont porté sur le stockage (construction de cages-viviers, de hangars de stockage en matériaux locaux, emploi adéquat de l'eau et de la boue, etc.) et sur le transport (rehaussement des charrettes, utilisation de caisses pour éviter la compression des crabes, etc.). Des interventions identiques sont aujourd'hui en cours, dans de nouveaux sites sélectionnés conjointement avec le WWF, dans les régions du Menabe et du Melaky.

Pour valoriser et pérenniser la filière, exploiter durablement les mangroves et générer des revenus, le Programme SmartFish s'est également penché sur les techniques de prélèvement, en faisant la promotion d'engins plus sélectifs et moins destructifs à la fois pour les crabes et pour les mangroves.

Rodrigues : les résultats significatifs de la fermeture de la pêche aux poulpes



Figure 9: Un pêcheur rodriguais et les poulpes prélevés mis à sécher

Les récentes études avaient démontré que si rien n'était fait pour diminuer la pression sur le stock d'*ourites* (poulpes) dans le lagon rodriguais, celui-ci chuterait de 80% d'ici 2015. Autrement dit, c'était tout un pan de l'économie de l'île qui était menacé dans le très court-terme, et de ce fait, la stabilité financière et alimentaire de nombreux foyers, un style de vie, et tout l'écosystème du lagon. Consciente de l'enjeu, l'Assemblée Régionale de Rodrigues (RRA) a pris la décision de procéder à une fermeture saisonnière de la pêche. Avec l'appui du Programme SmartFish et la collaboration des ONG locales, la RRA a donc interdit la pêche aux *ourites* du 13 août au 12 octobre 2012. A la réouverture, les pêcheurs rodriguais ont unanimement reconnu les bienfaits de cette mesure de gestion : les poulpes « piqués » dans le lagon étaient plus gros et plus nombreux, avec des prises moyennes allant de 6 à 15 livres et quelques prises exceptionnelles allant jusqu'à 24 livres. A l'échelle de l'île, la production en hausse a permis d'exporter vers Maurice 185 tonnes d'*ourites* contre seulement 71 tonnes en 2011. En termes financiers, c'est un gain additionnel de l'ordre de 18 millions de roupies qui a été engrangé.

Ce premier succès a conduit à la réédition de la fermeture saisonnière du 5 août au 6 octobre 2013. Il est question à présent de pérenniser cette mesure de gestion et éventuellement de l'étendre davantage. Cette initiative soutenue par le Programme SmartFish participe directement à l'amélioration de la résilience de l'écosystème du lagon, au développement économique, et aussi à l'autonomisation financière des femmes « *piqueuses d'ourites* » qui comptent pour près de 40% de la communauté des pêcheurs rodriguais.

d'approvisionnement alimentaire viable et durable.

A travers son volet commercial, SmartFish met en place des mécanismes et initie des actions qui bénéficient à l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur (pêcheurs, transformateurs, commerçants, et consommateurs) et qui participent à la sécurité alimentaire des populations, à la croissance économique des pays, et à la durabilité de la filière.

Pour ce faire, SmartFish conduit de nombreuses activités dont :

- Le renforcement des capacités, tant du secteur public que privé, dans les domaines de la gestion des pêches, des normes hygiéniques et sanitaires, de la surveillance et du contrôle, etc. ;
 - L'amélioration de la gouvernance du secteur de la pêche, notamment par la promotion de principes tels que la participation, la transparence, l'efficacité, etc. ;
- L'étude de filières clés et la promotion de pratiques visant à apporter une valeur ajoutée afin de maximiser les bénéfices et d'assurer une répartition équitable de ceux-ci ;
- L'amélioration du cadre réglementaire régissant le commerce des produits de la pêche pour améliorer les échanges régionaux et augmenter la disponibilité sur le marché, participant ainsi à la sécurité alimentaire des pays bénéficiaires ;
- L'harmonisation des procédures de contrôle aux postes frontières et la formation des inspecteurs frontaliers pour faciliter les mouvements des produits entre pays ;

- La formation des inspecteurs des pêches et autres corps de police et la mise sur pied de patrouilles de surveillance et de contrôle en mer et sur les lacs afin de participer à la lutte contre la pêche illégale ;
- La mise en œuvre de programmes d'appui et de formation aux transformateurs dans les domaines techniques clés afin qu'ils puissent se conformer aux normes et réglementations en vigueur et accéder à des marchés lucratifs ;
- Le soutien à des activités et événements régionaux portant sur la pêche et le commerce du poisson afin de promouvoir les échanges régionaux ;
- La conception et la diffusion de manuels techniques et brochures de sensibilisation en plusieurs langues pour participer au renforcement des capacités des différentes catégories de bénéficiaires.

Le Programme SmartFish est financé par l'Union européenne au titre du 10^{ème} FED à hauteur de 21 millions d'euros pour la première des deux phases de mise en œuvre qui prendra fin en mars 2014.

ISLANDS

«Le développement n'est pas durable s'il porte atteinte à l'environnement, à la biodiversité et aux ressources naturelles et s'il accroît l'exposition/la vulnérabilité aux catastrophes naturelles»

Agenda pour le changement, partie 3 : Une croissance inclusive et durable pour le développement humain, octobre 2011.

ISLANDS est un projet de la Commission de l'océan Indien, financé par l'Union européenne. Il vise à contribuer au développement durable des Petits Etats Insulaires en Développement (PEID) de la région de l'Afrique orientale et australe et de l'océan Indien (AFOA-OI) par l'élévation du niveau social, économique et environnemental de ses pays membres ainsi qu'une meilleure intégration régionale.

Ayant pour objectif principal de favoriser l'appropriation et la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice (adoptée lors de la 2^{ème} Conférence Mondiale sur les PEID en 2005),

« Eco-Lab Recyclage » : Les femmes, moteur de l'innovation verte

La croissance démographique dans les pays de la région océan Indien conduit à aggraver la problématique de la gestion des déchets, et *in fine*, de la pollution de ses écosystèmes d'une riche biodiversité. Le recyclage et la transformation des déchets en produits commercialisables est une pratique, génératrice de revenus et respectueuse de l'environnement, qui se diffuse. L'initiative « Eco-Lab Recyclage » appuyé par le projet ISLANDS de la COI vise à autonomiser des groupes de femmes actives et responsables passionnées par la préservation de l'environnement et la promotion du développement durable. Suivant une démarche de commerce équitable, ces groupes de femmes pourront commercialiser une gamme de produits innovants issus du recyclage et la réutilisation de matériaux non-organiques.

ISLANDS encourage la collaboration entre les différents acteurs institutionnels de la région de l'océan Indien, met en place des réseaux et participe au développement d'outils de gestion sur les thématiques liées au développement durable. Parmi ces dernières on retrouve, entre autres, la protection des récifs coralliens et de leurs écosystèmes associés, le déploiement d'un mécanisme financier contre les catastrophes naturelles, le changement climatique et la protection des zones côtières.

Le projet ISLANDS met en œuvre des actions innovantes qui permettent de sensibiliser les décideurs, les opérateurs économiques et les populations, particulièrement les jeunes, aux enjeux du développement durable. L'approche adoptée permet de réconcilier l'économie et l'écologie notamment en soulignant les interdépendances et les interrelations.

C'est suivant cette logique que le projet ISLANDS a répondu à la demande des autorités mauriciennes pour les aider à mettre en place un système de comptabilité du capital naturel avec le Bureau national des statistiques. La mise en place de ce système de comptabilité des services écosystémiques/du capital naturel est entrepris dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Maurice Ile Durable » et de celle de la Stratégie de Maurice favorisant l'application du Programme d'action de La Barbade pour le développement durable des PEID.

En chiffrant la valeur des écosystèmes ainsi que les revenus qu'ils génèrent, la sensibilisation des institutions, des acteurs économiques et des populations est plus aisée. Cette approche comptable de l'environnement est d'autant plus pertinente que les écosystèmes participent à 26% de la richesse des pays à faible revenus et 13% pour les pays à revenus intermédiaires (Banque mondiale, 2006). Dans le cas de Maurice, les activités liées à la mer et le tourisme ne pourront souffrir une dégradation accrue de l'environnement. La valorisation financière des milieux naturels s'imposent donc comme un outil innovant d'aide à la prise de décision en vue d'une croissance réellement inclusive et durable. L'Europe s'est d'ailleurs fixé comme objectif d'évaluer et de comptabiliser correctement le capital naturel et les services écosystémiques d'ici 2020 (*Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources*, 2011). La COI, via le projet ISLANDS, adopte la même approche et le cas mauricien pourrait servir de référence pour la réplique du modèle dans la région.

Sensibiliser la jeunesse au développement durable

En parallèle de ses actions, ISLANDS a conduit des actions de sensibilisation auprès de différents publics, dont celui des jeunes enfants des écoles primaires de la région.

Un concours a ainsi été lancé dans l'ensemble des pays partenaires, invitant les élèves de dernière année de primaire à raconter l'histoire de DILANS le crabe, mascotte du projet, qui au cours de son périple dans l'Indianocéanie se trouve confronté à différentes problématiques liées au développement durable.

Chaque pays s'est vu attribué une thématique spécifique et les enseignants des écoles ont tous reçu un guide pédagogique, conçu par des spécialistes régionaux, pour pouvoir aborder le sujet avec leurs classes et mener des activités permettant aux enfants de bien comprendre les enjeux.

Les thèmes abordés par chaque île ont été les suivants :

- La gestion des déchets : Comores
- La protection des récifs coralliens : La Réunion
- La gestion des catastrophes naturelles : Madagascar
- L'érosion côtière : Maurice
- La gestion de l'eau : Seychelles
- La déforestation : Zanzibar

Afin de récompenser le travail de ses enfants de manière originale et utile, ISLANDS édite la première bande dessinée inter-îles. Les histoires des lauréats de chaque pays ont en effet été mises en images par un professionnel et cet ouvrage sera redistribué dans toutes les écoles partenaires de la région.

Extrait de la BD produite par les écoliers de la région, ici de Madagascar :



Biodiversité

« La biodiversité des écosystèmes offre non seulement des possibilités de maintien services écosystémiques, développe de nouvelles opportunités commerciales, et revitalise les bassins écologiques, mais offre également une garantie supplémentaire à la sécurité alimentaire en particulier dans les zones rurales »

Document de stratégie régionale / Programme indicatif régional pour l'Afrique orientale, australe et océan indien 2008-2013, Communauté européenne, novembre 2008

La COI considère la préservation de la biodiversité insulaire et marine de l'Indianocéanie, si fragile, comme un levier de croissance.

L'Indianocéanie est l'un des 34 « points chauds » de la planète, autrement dit, elle est une région présentant une grande richesse biologique et un fort taux d'endémisme mais qui a déjà perdu au moins 70% des espèces présentes dans leur état originel.

Les menaces qui pèsent sur les écosystèmes terrestres et marins de la région sont multiples. La pression démographique, surtout sur les littoraux, la ponction abusive de ressources primaires, et les activités économiques, mettent à rude épreuve la résilience des écosystèmes.



Figure 10: la valeur des récifs du Sud-ouest de l'océan Indien est estimée à 5 milliards d'euros ; cette valeur témoigne de la contribution économique majeure des écosystèmes

Or, ce capital naturel sous pression est aussi le capital économique de l'Indianocéanie. La valeur des écosystèmes récifaux du sud-ouest de l'océan Indien est estimée à 5,3 milliards d'euros et celle des mangroves à près de 7 milliards d'euros. Dans un contexte de dégradation continue de l'environnement, cette comptabilité des milieux naturels témoigne de risques

pour les industries de la pêche et du tourisme, la sécurité alimentaire, l'amélioration des conditions de vie des populations, ou encore l'adaptation au changement climatique.

Malgré tout, la biodiversité de l'Indianocéanie recèle encore bien des richesses. La chaîne montagneuse à l'est de Madagascar est l'un des sanctuaires mondiaux de l'endémisme végétal et animal. Les récifs, fonds marins, et herbiers océaniques, sont aussi des perles de l'écorégion indianocéanique.

Préserver ces milieux, c'est contribuer au développement durable et à la compétitivité des économies des pays membres de la COI.

Le projet Biodiversité, qui débutera ses opérations fin 2013-début 2014, aura donc à cœur de sensibiliser et de renforcer les capacités des décideurs politiques nationaux et locaux, des communautés, et des opérateurs privés, avec l'appui des organisations non-gouvernementales.

L'objectif global du projet Biodiversité est de contribuer à l'intégration régionale en assurant une gestion de l'utilisation de la biodiversité plus efficace, cohérente, coordonnée et adaptative, ceci conformément aux priorités et accords internationaux et régionaux pour le développement durable et promouvoir des moyens d'existence durable. Plus spécifiquement, il s'agira de développer et renforcer les capacités nationales et régionales pour gérer l'utilisation directe et indirecte des écosystèmes côtiers, marins, terrestres et propres à chaque île en vue d'une conservation durable de la biodiversité.

La Convention de financement du projet Biodiversité pour un montant de 15 millions d'euros sur cinq ans a été signé lors du 28^{ème} Conseil des ministres de la COI, tenu aux Seychelles le 17 janvier 2013.

Energies renouvelables

« La priorité pour la région est de développer une politique énergétique qui tienne compte des avancées dans le domaine des technologies nouvelles et renouvelables, puis de concevoir un système de production énergétique en réseau suffisant pour répondre à la demande croissante en énergie »

Document de stratégie régionale / Programme indicatif régional pour l'Afrique orientale, australe et océan indien 2008-2013, Communauté européenne, novembre 2008



Figure 11: Des éoliennes à Rodrigues

Dans la région, plus de 80% de l'énergie primaire est importée. C'est un coût financier et environnemental conséquent, et insoutenable sur le long terme, pour les pays membres de la COI. Le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande énergétique relèvent à la fois de l'urgence et de la nécessité.

Aux Seychelles, la situation est particulièrement préoccupante : la production électrique dépend à 95% des combustibles fossiles importés. A Maurice, l'importation des hydrocarbures coûte annuellement 750 millions d'euros à l'Etat, soit plus de 8% de son produit intérieur

brut. Pour alléger cette facture, le gouvernement mauricien entend réduire la part des énergies fossiles dans la production électrique de 80% à 65% au profit des énergies renouvelables. Dans la Grande Ile, seulement 19% de la population a accès à l'électricité. Aux Comores, ce taux est de 38%.

Dans les campagnes malgaches, la première source d'énergie est le bois. Il en résulte une déforestation massive et alarmante. Grâce aux énergies renouvelables et une campagne de sensibilisation, il est possible de faire coup double : assurer la diffusion des technologies de production énergétique respectueuse de l'environnement et préserver la biodiversité



Figure 12: Utilisation d'un four solaire à Madagascar. Cette technique simple participe aussi de la lutte contre la déforestation.

malgache, si originale et variée.

Le projet Energies renouvelables de la COI vise donc à aider ses pays membres à avoir accès à des sources d'énergie modernes, efficaces, fiables, diversifiées, renouvelables, et cela à des prix compétitifs. Le potentiel de développement est là. Pour qu'il s'exprime, la COI coordonnera des actions pour le partage d'expériences, le transfert de savoir-faire et de technologies. Au sein même de

l'Indianocéanie, La Réunion, particulièrement, et Maurice ont développé

des stratégies nationales et disposent d'une expertise sur laquelle il est possible de capitaliser.

Les résultats attendus de ce projet portent sur l'amélioration des réglementations et du climat des affaires de l'énergie renouvelable, la sensibilisation effective des populations, l'adoption de normes et de labels, et la capacité acteurs gouvernementaux et du secteur privé à concevoir, construire, et faire fonctionner des systèmes décentralisés de production électriques à partir de sources d'énergies renouvelables.

Le projet Energies renouvelables, dont la portée touchera directement le quotidien de milliers d'hommes et de femmes de l'Indianocéanie, est financé à hauteur de 15 millions d'euros sur cinq ans. La Convention de financement a été signée le 5 juin 2013 au Secrétariat général de la COI dans le cadre d'un événement conjoint UE-COI à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement.

Annexe

La COI : vecteur d'intégration régionale et de développement durable

BILAN GLOBAL

PROGRAMME REGIONAL DE GESTION DURABLE DE LA ZONE COTIERE
(mis en œuvre d'août 2006 au décembre 2011)

PROGRAMME REGIONAL DE GESTION DURABLE DE LA ZONE COTIERE (Pro-GéCo)

Ref. 9/ACP/RSA/020 - FED/2006/017-949

Objectif spécifique : Renforcer les capacités de tous les acteurs (communautés locales, secteur public et privé) en vue de promouvoir la gestion durable intégrée des zones côtières:

Résultats attendus:

1. Amélioration du suivi, de la conservation, de la valorisation et de la gestion durable de la biodiversité et des ressources marines côtières
2. Renforcement des capacités de formation pour des techniciens en gestion des ressources marines et côtières, dans des Centres d'Excellence régionaux
3. Renforcement de la sensibilisation sur les questions de Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) auprès de tous les acteurs : décideurs, secteur privé, acteurs non-gouvernementaux, société civile.
4. Elaboration et adoption de plans nationaux de GIZC et mise à disposition des plans d'action correspondants
5. Amélioration des capacités des pays bénéficiaires à prendre une part active dans les négociations portant sur les accords multilatéraux sur les questions environnementales.
6. Implication active des acteurs non étatiques dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de GIZC
7. Atteinte d'un consensus régional sur une stratégie commune de GIZC et amélioration de l'échange d'informations et d'expériences en matière de gestion durable des ressources marines et côtières

Durée:

06.08.2006 / 31.12.2011 (période de mise en œuvre) – 01.01.2012 / 30.06.2012 (période de clôture)

Budget: EUR 18,000,000

	Budget	%	Expenditure	%
dont:				
Assistance technique	4,335,000	24.08%	4,391,645	101.31%
Investissements	640,000	3.56%	633,257	98.95%
Coûts d'opération	1,215,000	6.75%	1,259,928	103.70%
Activités	10,550,000	58.61%	10,430,827	98.87%
Sous-total	16,740,000	93.00%	16,715,657	99.85%
Visibilité	50,000	0.28%		
Suivi et Évaluation	180,000	1.00%		
Audit	130,000	0.72%		
Imprévus	900,000	5.00%		
Grand total	18,000,000	100.00%		

Points

M. Mohamed Halifa	Comores
Mme K. Gutleaa	Maurice
Mme. Lilian Lukambuzi	Tanzanie
Mr. Stephen Katua	Kenya
Mme. Begum Nageon de Lestang	Seychelles
Mr. Fenoherly Randrianantenaina	Madagascar

Comité de pilotage

Membres

Mme Gina Bonne	COI
Mr. Wills Agricole	Seychelles
Mme Begum Nageon de Lestang	Seychelles
Mr. Fenohery Randrianantenaina	Madagascar
Mr. Mamy Razakanaivo	Madagascar
Mr. Mohamed Soilihi	Comores
Mr. Mohamed Halifa	Comores
Mme K. Gutleea	Maurice
Mme Agnes Yobterik	Kenya
Mr. James Kamula	Kenya
Mr. Stephen Katua	Kenya
Mme Lilian Lukambuzi	Tanzanie
Mr. Ruzika Muheto	Tanzanie
Mme Agathe Nogueira	COMESA
Mr. Dixon Waruinge	UNEP

Observateurs

Mme Corinne Paya	Délégation UE
Mr. Frank Feys	AGRECO
Secrétariat :	TA Team
Mr. Michel De San	Chef de projet
Mr. Lamberto Orilia	AFO
Mr. Hassanali Tayffa	CFP expert
Mr. Jim Anderson	Fishery expert
Mr. Winfried Wiedemeyer	Expert en GIZCt
Mr. Yves Reynaud	M&E expert

PROGRAMME REGIONAL DE GESTION DURABLE DE LA ZONE COTIERE

AUDITS & EVALUATIONS

1 AUDITS		Montants non éligibles		Notes
		Audit	COI	
Audit du système	Avril-07			
Audit financier PE0	Août-07	916.24	916.24	TVA non éligible
Audit financier PE1	Décembre-08	1,093.00	1,093.00	Quotas excédentaires
Audit financier PE2	Août-09	3,241.00	3,241.00	Dépassement budgétaire
Audit financier PE3	Février-11	946.50	946.50	Ecart suivant le taux de change
Audit financier PE4	Décembre-11	83,802.08	4,000.03	Montants en discussion: - duplications/erreurs comptables (EUR 6,231) - montant à être récupéré de l'assurance (EUR 9,371) - non-respect des procédures de passation des marchés (EUR 19,279.12) - pièces justificatives inadéquates (EUR 38,168.93) - dépassement budgétaire et autres anomalies mineures (EUR 6,752)
	Total	89,998.82	10,196.77	
	% des dépenses totales	0.73%	0.08%	

2 EVALUATIONS

Evaluation à mi-parcours
Evaluation finale

Août-10

Décembre-11

3 RESULTATS DE L'EVALUATION FINALE

1. PERTINENCE: Très bonne. Les objectifs correspondent bien avec les besoins de gestion des zones côtières et ceux des populations concernées, ainsi qu'avec les priorités des pays impliqués

2. EFFICACITE: haute, avec de bons progrès dans la mise en œuvre des résultats. L'aspect regional aurait du être mieux développé.

3. EFFICIENCE: Le programme a utilisé de manière optimale ses ressources

4. IMPACT: significatif, les actions mises en oeuvre portent déjà leurs fruits. L'impact sur la réduction de la pauvreté est déjà perceptible et le sera davantage avec le temps.

5. DURABILITE: de bonnes perspectives existent au niveau du projet, mais aux niveaux régional et national aucune stratégie globale n'existe encore. Des efforts restent à fournir pour capitaliser sur les résultats du projet

6. COHERENCE : le programme est cohérent avec la politique d'aide au développement de l'UE

7. VALEUR AJOUTEE: synergies satisfaisantes entre les programmes financés par les différents bailleurs, et une coordination, bien qu'informelle, est à noter et semble efficace

PROGRAMME REGIONAL DE GESTION DURABLE DE LA ZONE COTIERE – BILAN FINANCIER

Activités/Pays	Dépenses (EUR)							Total
	Comores	Kenya	Madagascar	Maurice	Seychelles	Tanzanie	Non affecté (*)	
CFP+MPA	1,435,034	867,430	902,169	719,395	626,504	1,392,032	200,000	6,142,564
Projets pays		30,000	5,000	25,800	33,980	10,000		104,780
ACVAP	12,964	3,981		26,121	16,295	16,377		75,738
Sensibilisation CFP							213,513	213,513
Formation							2,076,902	2,076,902
Concours scolaires				167,966			253,789	421,755
Soutien à GIZC (**)	162,002	41,513	37,537	20,756	57,294	76,074	0	395,177
Rapports et recherches							499,818	499,818
Appui aux AMP (Pas de subvention)							83,330	83,330
Développement de stratégies régionales							266,350	266,350
Appui NFPs (**)	50,800	22,000	15,300	24,000	28,300	10,500		150,900
Total activités	1,660,800	964,924	960,007	984,038	762,372	1,504,983	3,593,702	10,430,827
Investissements (équipement)	79,670	86,140	46,628	103,362	35,927	59,000	222,530	633,257
Coûts d'opération							1,259,928	1,259,928
Total	1,740,470	1,051,064	1,006,635	1,087,400	798,299	1,563,983	5,076,160	12,324,012
	14.12%	8.53%	8.17%	8.82%	6.48%	12.69%	41.19%	100.00%

(*) Montants au profit des pays mais la part des allocations pour chacun d'entre eux ne peut être calculée

(**) Montants approximatifs

Assistance technique	Coûts d'opération	Allocation par pays	Total
Coordinateur	648,757		648,757
Assistants administratif et financier	486,327		486,327
Expert suivi et evaluation	412,031		412,031
Expert GIZC		424,810	424,810
Expert pêche		431,998	431,998
Expert Appel à propositions		481,091	481,091
Expertise court-terme		393,333	393,333
Dépenses remboursables	1,113,298		1,113,298
	2,660,413	1,731,232	4,391,645

PROGRAMME REGIONAL DE GESTION DURABLE DE LA ZONE COTIERE

APPELS A PROPOSITIONS

TOTAL PAR PAYS	GIZC	AMP*	Total
Comores	1,368,276	66,758	1,435,034
Kenya	700,188	67,493	767,681
Madagascar	827,169	75,000	902,169
Maurice	574,147	145,248	719,395
Seychelles	428,290	198,214	626,504
Somalie	99,749		99,749
Tanzanie	1,269,447	122,585	1,392,032
Région	200,000		200,000
	5,467,266	675,298	6,142,564

*Aires marines protégées

DETAIL – Appels à proposition (AP1) -GIZC

N	ID No.	Bénéficiaires	Pays	Montant alloué
1	90	APED Anjouan	Comores	97,567
2	206	ONG Ulanga Ngazidija	Comores s	69,994
3	427	Commune de Bandamadfji-Itsandra	Comores	91,469
4	453	Commune Chindini	Comores	98,584
5	537	CAP	Comores	71,448
6	541	Mrundra Domoni Anjouan	Comores	90,453
7	547	Association Vunadjema	Comores	99,600
8	290	Lamu Safi Group	Kenya	31,478
9	291	Tana Friends of Marine Environm	Kenya	63,389
10	366	National Fund Disabled Kenya	Kenya	92,713
11	518	Eco-ethics Kenya	Kenya	87,561
12	524	Kwetu Training Center	Kenya	95,983
13	112	Ass.Sante' Developpement	Madagascar	83,227
14	232	Blue Ventures	Madagascar	81,187
15	256	Trans Mad Development	Madagascar	99,981
16	523	SAGE	Madagascar	72,382
17	223	Reef Conservation	Maurice	98,828
18	382	Association Hotels de Charme	Maurice	100,000
19	435	Anse Boileau Env. Protection	Seychelles	95,975
20	458	AFREC	Somalie	99,749
21	146	Kigombe Village Council	Tanzanie	65,206
22	339	Sea Sense	Tanzanie	83,926
23	381	WIOMSA	Tanzanie	25,486
24	408	WIOMSA	Tanzanie	94,081

25	411	African Education Trust AHEEDT	Tanzanie	97,651
26	445	WWF Tanzania	Tanzanie	99,963
27	452	UNESCO	Tanzanie	100,000
28	475	Cobihesa	Tanzanie	86,385
29	354	Uzi Seaweed Farmers Ass	Zanzibar	91,410
			Total CFP1	2,465,676

DETAIL - AP2 - ICZM

N	ID No.	Bénéficiaires	Pays	Montant alloué
1	117	Association Mroundra	Comores	88,725
2	169	ONG CAP D'Afrique	Comores	99,600
3	171	Association des Producteurs et Distillateurs D'Ylange Moheli (APDYM)	Comores	100,000
4	198	Association pour la Promotion de l'Environnement et pour le Développement (APED)	Comores	99,327
5	200	Association des Producteurs Vivrières de Moheli VUNA DJEMA	Comores	100,000
6	203	Association MDSECOM	Comores	69,024
7	204	Organisation pour la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles anjouanaïses (OGIRNA)	Comores	99,193
8	245	Parc Marin de Moheli	Comores	93,292
9	134	Wildlife Clubs of Kenya (Mombasa/Malindi office)	Kenya	44,373
10	147	Nature Kenya - The East Africa Natural History Society (EANHS)	Kenya	91,654
11	283	Pact Kenya	Kenya	99,836
12	317	Coastal and Marine resources Development (COMRED)	Kenya	93,201
13	79	Louvain Cooperation au Développement	Madagascar	91,010
14	137	Association Soamanava	Madagascar	72,486
15	288	Association Fimanoa des algoculteurs de Nosy Anka	Madagascar	58,686
16	289	TRANS-MAD Développement	Madagascar	82,457
17	345	Planet Finance	Madagascar	99,500
18	347	Service d'Appui à la Gestion de L'Environnement (SAGE)	Madagascar	86,254
19	181	Association Pour Le Développement Durable (ADD)	Maurice	90,525
20	193	Mauritius Agricultural Marketing Cooperative Federation Ltd (MAMCF)	Maurice	95,182

21	327	Association of Inbound Operators (Mauritius)	Maurice	96,895
22	337	Shoals Rodrigues	Maurice	92,717
23	103	Green Island Foundation	Seychelles	77,779
24	170	The Ecotourism Society of Seychelles	Seychelles	73,966
25	231	Sustaibility for Seychelles	Seychelles	84,455
26	262	Atleye pour Apran Nouvo Artizana (APANA)	Seychelles	96,115
27	78	Chumbe Island Coral Park (CHICOP)	Tanzanie	73,362
28	94	Environmental, Human Rights Care and Gender Organisation (ENVIROCARE)	Tanzanie	83,152
29	160	Sea Sense (Tanzania)	Tanzanie	93,291
30	273	Western Indian Ocean Marine Science Association (WIOMSA)	Tanzanie	84,240
31	278	WWF Tanzania Programme Office	Tanzanie	99,990
32	282	Prawnto	Tanzanie	91,304
33	297	Empretec Mauritius(Enterprise Policy and Capacity Building Division)	Sud-ouest ccéan Indien	100,000
34	335	Empretec Mauritius(Enterprise Policy and Capacity Building Division)	Sud-ouest océan Indien	100,000
			Total CFP2	3,001,590
			Total AP1+AP2	5,467,266

AIRES MARINES PROTEGEES

	ID No.	Candidats	Pays	Montant alloué
1	20	Moheli Park	Comores	66,758
2	6	Kenya Wildlife Service	Kenya	67,493
3	5	Blue Ventures	Madagascar	75,000
4	2	Mauritius MCS	Maurice	71,641
5	3	Reef Conservation	Maurice	73,607
6	11	Island Conservation Society	Seychelles	58,739
7	12	Seychelles Island Foundation	Seychelles	75,000
8	15	SCMRT - MPA	Seychelles	64,475
9	4	Marine Parks Unit	Tanzanie	75,000
10	19	WWF Tanzania	Tanzanie	47,585
			Total	675,298

ACTIONS DE SENSIBILISATION DANS LES PAYS

Pays	No	Bénéficiaires	Montant alloué	Date de début	Date de fin
Comores	1	FADESIM	2,516.00	29.12.08	28.12.09
	2	MIN EDUCATION GDE COMORE	3,448.00	25.11.08	24.08.09
	3	CNDRS COMORES	7,000.00	25.11.08	24.11.09
		Total Comores	12,964.00		
Kenya	1	WILDLIFE CLUBS	1,471.38	21.10.08	20.10.09
	2	CORDIO	2,510.00	22.10.08	21.10.09
		Total Kenya	3,981.38		
Maurice	1	MIN ENVIRONMENT & NDU	9,550.00	06.01.09	05.01.10
	2	PAMPLEMOUSSE D.C.	3,546.25	10.11.08	09.11.09
		Total Maurice	13,096.25		
Rodrigues	1	SHOALS RODRIGUES	7,825.00	12.01.09	11.07.09
	2	RODRIGUES GARDONS LA BELLE	4,000.00	02.02.09	01.06.10
	3	AUTORITE REGIONALE SERVICES DES BOIS ET FORETS	1,200.00	09.12.08	08.04.10
		Total Rodrigues	13,025.00		
Seychelles	1	WILDLIFE CLUB SEYCHELLES	1,700.00	30.10.08	29.06.09
	2	SEYCHELLES ISLAND FOUNDATION	3,990.00	08.01.09	07.01.10
	3	SCMRT-MPA	2,500.00	27.10.08	26.10.09
	4	SUSTAINABILITY SEYCHELLES	2,500.00	28.10.08	27.04.09
	5	MARITIME TRAINING CENTRE	1,604.50	29.09.08	28.09.10
	6	ISLAND CONSERVATION SOCIETY	4,000.00	04.11.08	03.02.09
		Total Seychelles	16,294.50		
Zanzibar	1	MINISTERE AGRICULTURE	6,377.00	13.10.08	12.01.09
	2	CODECOZ	10,000.00	13.10.08	12.10.09
		Total Zanzibar	16,377.00		
		Total	75,738.13		

PROJET NATIONAUX SPECIFIQUES

Pays	No	Bénéficiaires	Montant alloué	Date de début	Date de fin
Kenya	1	Développement d'un plan de gestion pour les plages	10,000	06.11.09	05.11.10
	2	Inventaire des ressources et valorisation	10,000	15.02.10	14.02.11
	3	Appui à l'éducation à l'environnement et sensibilisation	10,000	26.01.10	25.01.11
		Total Kenya	30,000		
Madagascar	1	Renforcement des capacités pour la gestion des aires marines protégées	5,000	22.10.09	21.07.10
		Total Madagascar	5,000		
Rodrigues	1	Développement d'un système d'information géographique pour les lagons	10,000	22.08.09	21.10.10
	2	Amélioration de SWM à Rodrigues	10,000	04.09.09	03.09.10
	3	Formation (University Mauritius)	5,800	22.09.09	21.09.10
		Total Rodrigues	25,800		
Seychelles	1	Amélioration de la gestion des zones humides côtières	10,000	18.08.09	17.08.10
	2	Production de documents de système d'information géographique sur l'environnement côtier	4,600	18.08.09	17.08.10
	3	Etude pilote Anse Royale	9,380	18.08.09	17.08.10
	4	SEIA Beau Vallon area	10,000	29.12.09	29.10.11
		Total Seychelles	33,980		
Tz/Zanzibar	1	Formation sur la gestion de la pollution par les eaux usées	10,000	30.09.09	29.09.10
		Total Zanzibar	10,000		
		Total	104,780		

FORMATION, ETUDES ET RECHERCHES

	PE1	PE2	PE3	PE4	Total
Atelier de formation pour les techniciens de la gestion des milieux côtiers	256,238	28,164	119,570	97,297	501,269
Partage d'expérience sur les meilleures pratiques				12,651	12,651
Ateliers de renforcement des capacités				58,222	58,222
Formation sur la gestion des déchets solides et liquides				21,718	21,718
Ateliers de travail régional pour les parties prenantes			118,470	299,128	417,598
Formation et appui aux bénéficiaires des appels à proposition	157,937	245,832	235,919	351,751	991,439
Ateliers de travail nationaux des bénéficiaires des appels à propositions				74,005	74,005
Total formation et ateliers de travail	414,175	273,996	473,959	914,772	2,076,902
Etudes et recherches:					
Pêche – poulpes (Madagascar & Rodrigues)	16,998	93,049	89,454	154,040	353,541
Ecotourisme et moyens de subsistance	14,997	37,346	25,797	68,137	146,277
Total etudes et recherches	31,995	130,395	115,251	222,177	499,818

CONCOURS SCOLAIRES

Concours scolaire régional dans les pays bénéficiaires, sauf Somalie: 13 147 participants au niveau primaire et secondaire; conception, production et diffusion d'un manuel pour les professeurs du primaire et d'un manuel pour ceux du secondaire (français et anglais); formation pour les utilisateurs du manuel (50 sessions, 1 200 professeurs participants), distribution de 35 000 manuels dans 6 pays participants

Aspects financiers (montants en EUR)

<i>Phase 1 – Lancement du concours</i>	
Brochures, publication et autres matériels (impressions réalisées à Maurice)	75,101
Transport (fret maritime) pour les brochures et matériels (de Maurice vers les pays bénéficiaires)	22,642
<i>Phase 2 – Sessions de sensibilisation, évaluation du travail, ceremonies, et prix</i>	
Prix: (équipement multimedia pour les écoles, livres) –achetés à Maurice	75,655
Campagne de sensibilisation dans tous les pays participants, évaluation et cérémonies de remise des prix	124,826
Déplacements (Equipe Pro-GéCo)	18,133
<i>Phase 3 – Conception, production et diffusion des manuels, formation des utilisateurs</i>	
Manuels (conception, design et impression à Maurice) et envoi par fret maritime	66,670
Manuels (diffusion dans tous les pays bénéficiaires)	38,728
Total	421,755
Number of participants to the contest	13,147



COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

Commission de l'océan Indien

Secrétariat général
3^{ème} étage, Blue Tower,
Rue de l'Institut
Ebène, Maurice

secretariat@coi-ioc.org

(+230) 402 61 00

www.coi-ioc.org